

Communiqué de presse – Berne, le 28 avril 2016

Chambre médicale

Jürg Schlup clairement réélu à la présidence de la FMH

Lors de la séance de la Chambre médicale de ce jour, les 200 délégués de la FMH ont élu le Comité central, organe dirigeant de la FMH composé désormais de sept médecins, pour les quatre prochaines années. Ils ont également clairement reconduit Jürg Schlup dans ses fonctions de président de la FMH. La Chambre médicale a par ailleurs plébiscité Werner Bauer pour un nouveau mandat à la présidence de l'Institut suisse pour la formation médicale post-graduée et continue (ISFM). D'autre part, elle a approuvé la révision du tarif ambulatoire et décidé d'organiser une votation générale auprès de tous les membres de la FMH.

La Chambre médicale, le «parlement des médecins», est appelée tous les quatre ans à élire les membres du Comité central, l'organe dirigeant de la FMH. Ce dernier représente aussi le corps médical suisse auprès des autorités et du public. La majorité des 200 délégués a clairement octroyé un deuxième mandat à Jürg Schlup comme président de la Fédération des médecins suisses, renouvelant ainsi sa confiance à celui qui est à la tête de l'organisation professionnelle depuis 2012. La Chambre médicale a également reconduit Werner Bauer dans ses fonctions de président de l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM).

Un Comité central allégé

Le Comité central de la FMH se compose désormais des médecins suivants:

Jürg Schlup, Zollikofen – président
Christoph Bosshard, Berne – vice-président
Remo Osterwalder, Delémont – vice-président
Yvonne Gilli, Will SG
Carlos Beat Quinto, Bâle
Urs Stoffel, Kilchberg ZH
Jürg Unger, Königsfelden

Suite à la décision de la Chambre médicale du 28 octobre 2015, le Comité central a été réduit de neuf à sept membres.

Oui à un tarif médical ambulatoire révisé, approprié et conforme à la loi

Hormis les élections, le tarif ambulatoire a été le sujet le plus important traité aujourd'hui par la Chambre médicale. Parce que le TARMED est resté pratiquement inchangé depuis 2004, la révision globale de la structure tarifaire ambulatoire est devenue nécessaire, notamment en raison des longs blocages dans le cadre de l'évolution du tarif. De ce fait, de nombreux paramètres des modèles de coûts, les minutages, les unités fonctionnelles et la nomenclature ne sont plus adéquats. La Chambre médicale a approuvé aujourd'hui le tarif médical ambulatoire révisé et conforme à la loi, c'est-à-dire structuré de manière appropriée et fixé d'après des règles applicables en économie d'entreprise. Les délégués se sont également prononcés en faveur de la structure tarifaire révisée ats-tms version 1.0, ainsi que des conventions de base LAMal et LAA. La convention de normalisation – qui doit garantir que l'introduction du tarif n'engendre aucun coût supplémentaire – n'a été approuvée que sous réserve que le facteur de normalisation soit corrigé à moyen terme selon des critères d'économie

d'entreprise. La Chambre médicale a également décidé d'organiser une votation générale auprès de tous les membres ordinaires sur la révision du tarif ambulatoire. Au travers de la décision prise aujourd'hui par la Chambre médicale, la FMH exprime clairement qu'elle entend renforcer l'autonomie tarifaire avec ses partenaires H+, la CTM et curafutura, ce dernier à titre d'observateur, et ainsi éviter d'autres interventions du Conseil fédéral dans la structure tarifaire.

Renseignements

Jacqueline Wettstein, cheffe de la Communication de la FMH
Tél. 031/359 11 50, courriel: jacqueline.wettstein@fmh.ch